

Des Nouvelles de l'ADA



L'intégration des réfugiés : la faillite de l'Etat

Lorsque les demandeurs d'asile obtiennent une protection en France, leur statut change et ils relèvent du droit commun. De nombreuses démarches doivent alors être réalisées (demandes de carte de séjour, Assurance maladie, compte bancaire, RSA, logement social, réunification familiale, etc...).

Jusqu'au début de l'année 2023, la Structure de Premier Accueil des Demandeurs d'Asile (SPADA), dépendant de la Préfecture, offrait un accompagnement social aux réfugiés ayant bénéficié des Conditions Matérielles d'Accueil. Un accueil des réfugiés ne bénéficiant pas de l'intervention de la SPADA était assuré à l'ADA, où des bénévoles aidaient les réfugiés dans leurs démarches.

En 2023, l'Etat a mis en place le programme AGIR (Accompagnement Global et Individualisé des Réfugiés) en Isère. Il consiste en un « guichet unique départemental de l'intégration des réfugiés visant à assurer un parcours d'intégration sans rupture aux personnes ».

L'association Alfa3A en charge de ce dispositif en Isère dès mars 2023, a montré dès le début que les moyens mis en place n'étaient pas suffisants pour répondre à la demande : les personnes réfugiées ont dû attendre de 3 à 6 mois pour un premier rendez-vous, auquel se rajoute le temps de traitement des administrations.

Les personnes réfugiées qui avaient été accompagnées par l'ADA jusqu'à l'obtention de leur protection par l'Etat français sont tout naturellement venues demander l'aide de l'ADA.

Notre association s'est alors posé la question de la conduite à tenir devant ce nombre accru et inattendu de personnes réfugiées qui n'avaient plus de solution

d'accompagnement administratif. Or une aide est indispensable pour ces personnes, face à des demandes administratives complexes avec un vocabulaire administratif très particulier et méconnu pour eux.

Nous avons alors décidé de prendre en compte leur demande, embauché une assistante sociale et formé des bénévoles. Cette formation s'est révélée nécessaire car les démarches et le vocabulaire des administrations concernées étaient également souvent méconnus des bénévoles.

L'équipe constituée de l'assistante sociale et de 5 bénévoles a assuré l'ensemble des tâches que le programme AGIR était incapable d'assurer.

En juin 2024, l'association Alfa3A a annoncé que plus aucun nouveau réfugié ne bénéficierait d'un accompagnement dans le cadre d'AGIR, le programme étant suspendu par l'Etat jusqu'en janvier 2025 pour cause de restriction budgétaire.

L'afflux des réfugiés à l'ADA a alors été encore plus important.

Nous constatons que la loi « Pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration » promulguée le 26 janvier 2024 (décrets d'application les 14 et 16 juillet 2024) ne remplit actuellement pas son rôle. Ces nouvelles mesures législatives devaient - comme l'indique le nom de la loi - rendre plus facile la vie des personnes bénéficiaires d'une protection internationale en France par de meilleures dispositions d'intégration.

Force est de constater que ce volet de la loi n'est pas suivi d'effet, au moins en Isère.

Actualités de l'ADA

Contentieux Conseil d'Etat frais de transports demandeurs d'asile : L'ADA et d'autres associations membres* de la Coordination Française pour le Droit d'Asile (CFDA) ont décidé de saisir le Conseil d'Etat d'un « Recours pour Excès de Pouvoir-injonction » concernant la prise en charge des frais de transport des demandeurs d'asile pour les convocations à l'OFPRA et à la CNDA.

L'argument principal de ce recours réside dans la différence de traitement entre les personnes hébergées en centre d'hébergement géré par l'Etat et celles qui ne sont pas hébergées : les frais de transport des premières sont pris en charge par l'Etat alors que les frais des autres ne le sont pas ; celles-ci doivent donc payer elles-mêmes leurs transports, qu'elles touchent ou non l'Allocation Demandeur d'Asile.

La CFDA a adressé un courrier demandant aux autorités compétentes de prendre les mesures nécessaires permettant une prise en charge des déplacements de tous les demandeurs d'asile aux convocations dans le cadre de leur demande d'asile.

** Jesuit Refugee Service (JRS), COMEDE, GISTI, Ligue des Droits de l'Homme et Secours Catholique Caritas France*

Mise en demeure du Préfet de l'Isère : Dans l'éditorial de la précédente Newsletter, nous avons souligné les difficultés des personnes réfugiées pour obtenir des rendez-vous à la préfecture lorsqu'elles ont des démarches à accomplir. Certains réfugiés se sont trouvés dans des situations très difficiles à cause des retards importants dans la prise de rendez-vous : rupture de contrat de travail, de droits sociaux, etc.

L'Institut des Droits de l'Homme, la Cimade, l'ADA, l'APARDAP et l'ODTI* ont envoyé le 16/10/2024 un courrier de mise en demeure au Préfet de l'Isère demandant la mise à disposition de créneaux de rendez-vous en quantité suffisante afin de permettre à chaque usager le souhaitant d'accéder, dans un délai raisonnable, au service d'accueil des étrangers de la préfecture et de prévoir une modalité alternative à la prise de rendez-vous dématérialisée. Sans réponse du préfet dans un délai de 15 jours, l'ensemble de ces associations saisira la juridiction administrative.



[Voir la lettre envoyée au préfet...](#)

** Observatoire sur les Discriminations et les Territoires Interculturels*

Un été très chaud : mais pas seulement à cause de la température. Pendant sa fermeture d'un mois, pour tous les demandeurs d'asile hors Île de France, à partir du 15 juillet à cause des Jeux Olympiques, l'OFPRA a rejeté en masse des demandes d'asile. L'ADA a dû faire face à un surcroît de rédactions de recours à la CNDA à envoyer dans un délai maximum d'un mois après le rejet OFPRA alors que la CNDA était également fermée.

Actualités de la demande d'asile



Décision de la CNDA concernant les femmes afghanes : la Cour Nationale du Droit d'Asile juge que l'ensemble des femmes afghanes qui refusent de subir les mesures prises à leur rencontre par les talibans peuvent obtenir le statut de réfugiées du fait de leur appartenance au groupe social des femmes et des jeunes filles afghanes.

[Voir la décision de justice du 11 juillet 2024...](#)

Journée Portes à l'OFPPA le 16/10/2024 : Un salarié et une bénévole se sont rendus à cette journée à Fontenay - Sous Bois et ont pu obtenir des informations sur la décentralisation de l'OFPPA prévue par la loi sur l'immigration votée en janvier 2024.

Un espace OFPPA, nommé France Asile, sera ouvert dans chaque préfecture. En complément du travail des agents préfectoraux et de l'OFII, des agents de l'OFPPA présents dans ces espaces assureront l'introduction immédiate de la demande d'asile à l'OFPPA, pour les personnes placées en procédure normale ou accélérée. [En savoir plus ...](#)

Un éclairage sur l'une des activités de l'ADA

Interprètes : L'ADA ne peut mener à bien ses actions sans interprètes et ne fonctionne qu'avec des interprètes en présentiel (sauf exceptions très rares). L'ADA possède une liste d'une centaine d'interprètes pour 56 langues.

L'ADA a créé un groupe de travail sur l'interprétariat qui s'est réuni une fois par mois depuis mars 2024. Ce groupe est formé de salariés, bénévoles et interprètes et a pour but d'améliorer la qualité de l'interprétariat, de définir les attendus de l'interprétariat en fonction des entretiens menés, de prendre en compte les difficultés rencontrées par les interprètes et d'organiser l'accueil et l'information des nouveaux et anciens interprètes. De ces réunions est ressorti le besoin de créer une charte de l'interprétariat. Cette dernière a été validée lors de la réunion de septembre et est [disponible sur le site de l'ADA](#).

Les interprètes à l'ADA accompagnent également les demandeurs d'asile au MéDA38* afin de pouvoir établir un certificat médical attestant des blessures physiques et psychiques. Ce certificat est transmis à la CNDA.

MéDA : Médecine et Droit d'Asile : l'association reçoit les demandeurs d'asile dont la demande a été rejetée par l'OFPPA, afin de procéder à un examen médical à la recherche d'éléments objectifs significatifs d'antécédents de traitements cruels, inhumains ou dégradants. Elle a 3 antennes : Lyon, Bordeaux et Grenoble.

Autres nouvelles



Journée MéDA Lyon : 5 bénévoles de l'ADA ont assisté au colloque sur le thème de « L'excision en 2024 ». Deux bénévoles de l'ADA sont intervenues à la table ronde pour détailler l'accompagnement spécifique des demandes de protection effectuées à l'ADA pour les fillettes menacées d'excision en cas de retour dans leur pays. Pour certaines femmes demandant l'asile, l'excision fait partie d'un continuum de violences : excision, mariage forcé, violences conjugales, auxquelles peuvent également s'ajouter parfois la traite des êtres humains.

Les [présentations](#) de cette journée sont disponibles sur le site du MéDA ainsi que des [fiches pratiques](#) sur les MGF (Mutilations Génitales Féminines).

Photo du Professeur Charlemagne OUEDRAOGO, ex-ministre de la santé au Burkina Faso et gynécologue obstétricien des hôpitaux de Ouagadougou.

Journée du refus de la Misère : le 17 Octobre, des bénévoles de l'ADA étaient présents auprès de ATD Quart Monde pour dénoncer les maltraitances institutionnelles vécues par les demandeurs d'asile et réfugiés. [Voir le tract diffusé...](#)

Forum de l'Hospitalité : organisé par Grenoble Alpes Métropole le 14 octobre, ce forum réunissait les acteurs clés de l'accueil et de l'accompagnement des nouveaux arrivants étrangers sur le territoire. Ce fut un très bon moment d'échanges et de convivialité entre acteurs et bénéficiaires de l'accueil au Bivouac Café. L'ADA tenait un stand avec d'autres associations et organisations en charge de l'accueil et l'intégration et avec des partenaires de l'emploi et l'insertion. L'ADA a présenté l'accompagnement des bénéficiaires de la protection internationale dans l'ouverture de leurs droits réalisés à l'ADA.



Table ronde sur les enjeux sociétaux du numériques : avec les étudiants en ingénierie informatique de l'Ensimag le 22 octobre. Une salariée de l'ADA, recevant des réfugiés confrontés au quotidien à la maltraitance institutionnelle due à la numérisation des services publics, a participé avec un salarié du pôle accessibilité numérique de la ville d'Échirolles. Cette intervention a été une petite bulle de réalité dans le parcours des étudiants sur les applications futures de leurs études, souvent persuadés que moins d'humain assure une plus grande équité alors que c'est le contraire que nous constatons au quotidien.

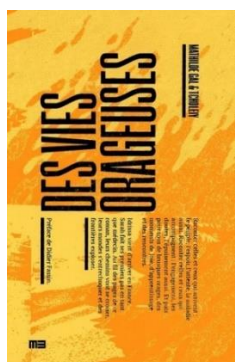


Ciné débat « L'histoire de Souleymane » : La séance a eu lieu le 22 octobre au Méliès, animée par Migrants en Isère et l'ADA. Ce film a obtenu le prix du jury dans la sélection Un certain regard à Cannes, ainsi que le prix d'interprétation pour l'acteur principal Abou Sangaré.

Il a déjà reçu 3 refus de sa demande de titre de séjour et une OQTF (Obligation de Quitter le Territoire Français).

Sa quatrième demande a été validée par la préfecture de la Somme et il a reçu un titre de séjour provisoire de 6 mois, sa demande de régularisation sera donc étudiée, sans date précise de réponse à l'heure actuelle. L'OQTF reste juridiquement en vigueur et devra être appliquée en cas de refus de sa nouvelle demande de régularisation, dicit la préfecture de la Somme.

Conseils de Lecture



Des vies orageuses de Mathilde Gal et Tcholey aux Editions « Le monde à l'envers », préface de Didier Fassin.

Raconter celles et ceux qui arrivent, celles et ceux qui accompagnent. Idrissa vient d'arriver en France, Sarah fait ses premiers pas en tant que médecin. Au fil des pages de ce roman, leurs chemins vont se croiser, leurs mondes s'entrechoquer.

Les autrices et auteurs : **Mathilde Gal** est travailleuse sociale et militante. Une dizaine de personnes, exilées, travailleuses sociales ou soignantes constitue le collectif militant **Tcholey**. **Didier Fassin** est anthropologue, sociologue, médecin, et professeur au Collège de France.

Ils nous soutiennent

Donateurs ou partenaires, ils sont présents à nos côtés ...

L'ADA remercie l'ensemble de ses donateurs et adhérents sans qui il ne serait pas possible de continuer son engagement auprès des demandeurs et demandeuses d'asile, mais également auprès de ceux qui ont obtenu leur statut de réfugiés et qui contrairement à ce que la dernière loi annonçait « Contrôler l'immigration, améliorer l'intégration », l'Etat Français a oublié le volet « améliorer l'intégration ».

APPEL à DON

Site internet de l'ADA : il a fait peau neuve suite au piratage. Cela a demandé du temps et de l'investissement de la part de plusieurs bénévoles. [Voir le site ...](#)

-
- * OFPRA : Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides
 - * CNDA : Cour Nationale du Droit d'Asile